

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023 Publié le 10/4/103*

ID: 059-215903758-20230406-2023_CM_757-DE

Claude MER

VILLE DE MARCHIENNES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 Avril 2023

Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration :5 Présents : 20 Qui ont pris part au vote : 25 QUORUM : 15	L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
Date de la convocation 3003.2023 Date d'affichage 3003.2023	PRÉSENTS: Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Brigitte WAMBRE, ABSENT: ABSENTS EXCUSÉS: Mmes Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Jocelyne MALFIGAN, Ms Bernard DELEMER, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD ONT DONNÉ PROCURATION: Mme Mélanie DELANNOIS à Mme Bernadette DEHAENE, Mme Audrey VERHAEGHE à M. Serge BEAREZ, Mme Sylvie ROUSSELLE à Mme Valérie GOUPY, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS; SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mme Carole HURIAU

Délibération n° 32/2023/CM/CM

L'assemblée délibérante est sollicitée afin de se prononcer sur l'affectation des résultats 2022 ainsi qu'il suit :

L'excédent final de la section de fonctionnement 2022 de 1 110 546.51€ est affecté à l'article 002 (Recettes de fonctionnement) pour 100.000,00 € et à l'article 1068 (Recettes d'investissement) pour 1010 546.51€

Pour mémoire la section d'investissement constate :

- Un RAR en dépenses pour un montant de 245 048€
- Un RAR en recettes pour un montant de 349 992€

Vote du Conseil Municipal: Adopté à la majorité

Pour: 23 voix - Contre: 0 - Abstention: 2 (Mme WAMBRE, M. OGER)

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,